

RAPPORT D'ACTIVITÉ



2025

Une dynamique
au service **DU**
TERRITOIRE et
de **SES ACTEURS**

Rapport d'activité 2025



PREAMBULE

Sur un territoire de projets existant depuis 2005 le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Vidourle Camargue créé le 26 décembre 2017 rassemble 5 intercommunalités membres du syndicat mixte (Pays de Sommières, Petite Camargue, Rhône Vistre Vidourle, Terre de Camargue et Lunel Agglo). Ce territoire représente un ensemble de 50 communes et 155 000 habitants. Il constitue un groupement volontaire qui permet la reconnaissance de son périmètre en territoire organisé sur lequel les acteurs locaux définissent un projet de

développement global et prospectif, le Projet de territoire.

Le rôle principal du PETR est de soutenir, de favoriser et de coordonner les projets du territoire afin de garantir un développement harmonieux et répondre au mieux aux attentes et aux besoins de la population. Par ailleurs, reconnu dans le cadre de la contractualisation, il a la capacité de rassembler les acteurs (Départements, Région, Etat, Europe) pour optimiser les financements sur le territoire.

Les missions principales du PETR :

- **La Contractualisation** (Etat = CRTE (partie gardoise), Région = Contrat Territorial Occitanie/Bourg centre, Départements)
- **La Gestion des fonds européens** (3 programmes : **LEADER, FEAMPA, FEDER**)
- **Le Patrimoine**
- **L'Agriculture et l'Alimentation**
- **L'Œnotourisme (Vignobles et découvertes)**
- **Le Club des entrepreneurs** en partenariat avec les CCI 30/34

D'autres activités sont présentes comme **l'espace conseil France Rénov** délégué par le CAUE 30 pour les EPCI gardoises.

Mais aussi et surtout, le PETR est un outil d'animation territoriale, favorisant les échanges d'expériences des collectivités et des acteurs économiques (Conseil de développement, Réseau Vignobles et découvertes, Citoyens autour de l'alimentation, Comité de programmation et de sélection des projets, club d'entreprises...). Il est un espace de coopération.

Sommaire

<i>Activités générales concernant le Syndicat Mixte</i>	<i>Page 3</i>
<i>Le Conseil de développement</i>	<i>Page 7</i>
<i>Le Club des entrepreneurs</i>	<i>Page 8</i>
<i>L'Espace conseil France Rénov</i>	<i>Page 9</i>
<i>La contractualisation</i>	<i>Page 10</i>
A) Le contrat de relance et de transition écologique	
B) Contrat territorial régional et promotion de la politique bourg-centre	
<i>Les fonds européens structurels d'investissement (FESI)</i>	<i>Page 17</i>
A) Le programme européen LEADER 2014-2022	
B) L'ATI – Approche territoriales intégrées – volet territorial – FEDER	
C) Le programme DLAL FEAMP Pêche et Aquaculture	
<i>La mission Patrimoines</i>	<i>Page 24</i>
<i>La mission Œnotourisme</i>	<i>Page 74</i>
<i>La mission Agriculture et l'alimentation</i>	<i>Page 29</i>

ACTIVITES GENERALES CONCERNANT LE SYNDICAT MIXTE

A) Fonctionnement institutionnel et gestion du Syndicat

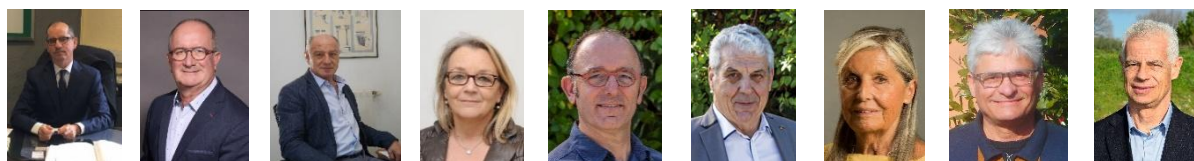


Le PETR est administré par un **Comité Syndical** qui s'appuie sur un **Bureau Syndical**. Le Comité syndical est constitué de représentants avec voix délibérative des 5 intercommunalités du territoire (**58 titulaires et 58 suppléants**).

M. Pierre Martinez a été élu à la présidence.

Les **Vice-présidences** et les délégations se répartissent de la façon suivante :

- **1er Vice-président : Philippe GRAS**, chargé du Développement économique, promotion du territoire, maintien et développement de l'activité agricole et en charge du Conseil de développement
- **2ème Vice-président : Jean DENAT**, chargé de la Transition énergétique, du cadre de vie et de la biodiversité
- **3ème Vice-président : Thierry FELINE**, chargé du Projet de territoire
- **4ème Vice-présidente : Véronique MARTIN**, chargée de la Culture, du patrimoine et du mécénat
- **5ème Vice-Président : Loïc FATACCIOLI**, chargé de la Mobilité, interconnexions et coopération entre territoires
- **6ème Vice-Présidence : Jacques GRAVEGEAL**, chargé du Projet alimentaire territorial et du soutien à la ruralité
- **7ème Vice-présidente : Josiane ROSIER-DUFOND**, chargée de la promotion et du développement touristique
- **8ème Vice-président : André BRUNDU**, chargé des Savoir-faire et des traditions
- **9ème Vice-président : Thierry AGNEL**, chargé des Finances et de la commande publique



Les vice-présidentes et vice-présidents du 1^{er} au 9^{ème} de gauche à droite

Comités syndicaux/bureaux

En 2025, l'activité institutionnelle s'est maintenue comme habituellement.

Quatre Bureaux Syndicaux (les 28/01, 18/03, 30/09, 25/11) et quatre Comités Syndicaux ont été organisés (les 12/02, 08/04, 15/10, 10/12).

Ces réunions permettent d'informer l'exécutif du PETR de l'avancée de tous les dossiers portés et de prendre toutes les décisions nécessaires au fonctionnement de la structure et au développement du territoire. Ce sont 31 délibérations qui ont été approuvées en 2025 pour la bonne marche du syndicat et des actions qu'il porte.

Budget 2025

Il a été voté le 8 avril 2025 à l'unanimité : **Section de fonctionnement 2025 : 790 029,76 €**
Section d'investissement 2025 : 130 872,04 €

La cotisation des communautés de communes est maintenue à 2,10 € par habitant.

La participation des intercommunalités au budget de fonctionnement du PETR représente :

- Communauté de communes Terre de Camargue : 5.60 %
- Communauté de communes Petite Camargue : 7.59 €
- Communauté de communes Rhône-Vistre-Vidourle : 7.76 %
- Communauté de communes Pays de Sommières : 6.70 %
- Communauté d'agglomération Lunel Agglo : 13.97 %

Mise en œuvre des partenariats de projets

En 2025, le PETR Vidourle Camargue a mis en œuvre les conventions suivantes :

- Convention de partenariat pour la création d'une collection de cartes oenotouristiques des destinations « Vignobles et Découvertes » du Gard (Gard Tourisme)
- Convention d'adhésion au service assurance statutaire (CDG30)
- Convention de mise à disposition de données SIG par BRL exploitation au PETR (BRL)
- Convention Pays d'Art et d'Histoire Vidourle Camargue (ministère de la Culture)
- Convention de partenariat pour l'utilisation d'un serveur cartographique entre la Communauté de Communes Rhône-Vistre-Vidourle et le PETR (CC RVV)
- Convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales (DGFIP)
- Convention de partenariat Espace Conseils France Renov' Sud- Gard (CAUE Gard)
- Avenant à la convention de partenariat entre le Département du Gard et le PETR pour le déploiement du Projet Alimentaire Territorial Vidourle Camargue (CD30)
- Convention de partenariat de mise en réseau des entreprises, Club des entrepreneurs (CCI30 et CCI34)

Le personnel du PETR

Au 31 décembre, l'effectif du PETR était de 9 agents/9 postes et 2 personnes mises à disposition par le CAUE 30 pour l'Espace Conseil France Renov'.

Les recrutements pour l'animation de la mission « Agriculture et Alimentation » et de l'animation du label oenotouristique « Vignobles et découvertes » ont permis une opérationnalité totale en 2025.

La communication

Le PETR s'attache à communiquer régulièrement sur les actions, les projets, les opérations qu'il porte.

Le site internet informe régulièrement des activités du PETR comme les comités syndicaux, les opérations dans le domaine du tourisme ou du patrimoine, ainsi que du Club des entrepreneurs ou des points d'actualité.

L'espace documentaire du site internet est le lieu où les élus et les administrés peuvent retrouver par exemple les délibérations, les comptes-rendus ou des informations sur les différents fonds européens.

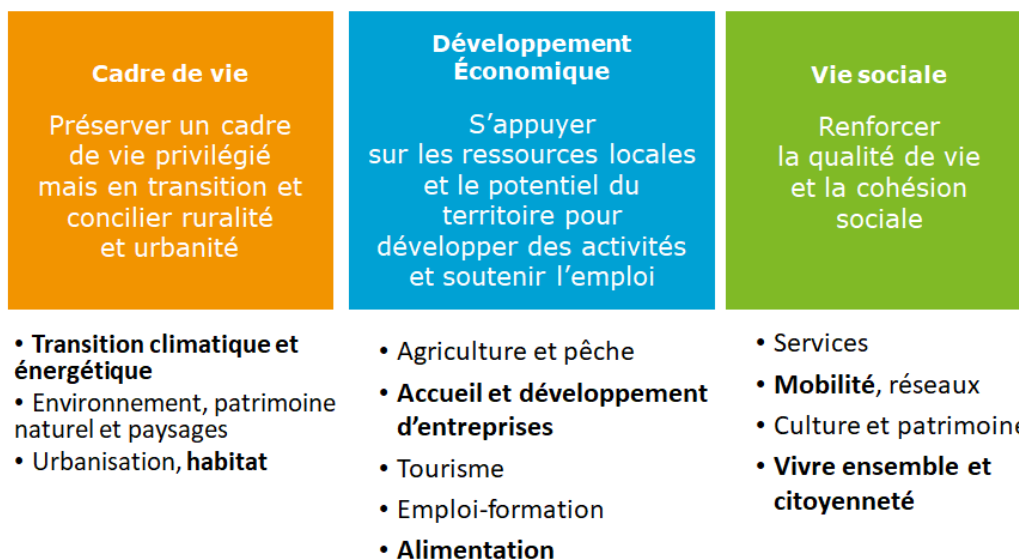
La page Facebook et LinkedIn est régulièrement mise à jour et alimentée par les actualités du PETR. Le passage dans la presse locale et institutionnelle a largement été soutenu tout au long de l'année 2025.

Le contrat avec l'agence Ecomnews a permis de relayer l'ensemble des articles et de réaliser des reportages vidéo vivement partagés.

B) Activités générales en 2025

Mise en application du projet de territoire du PETR

Pour la mise en œuvre du projet de territoire, une convention territoriale est conclue déterminant les missions déléguées au PETR par les EPCI. Elle fixe la durée, l'étendue et les conditions financières ainsi que les moyens mis à disposition par les EPCI. Les 3 défis à relever sont :



Conférence des Maires du PETR / Journée d'information des élus

La Conférence des maires, organe consultatif, joue un rôle clé dans l'orientation stratégique du PETR. Elle veille à l'équilibre territorial, au respect de la souveraineté des communes, au partage des décisions et à la recherche du plus large consensus. Composée des 50 maires des communes du PETR, elle assure la représentation et la concertation des collectivités locales.

La Conférence des maires du PETR Vidourle Camargue 2025, qui s'est tenue le 5 juin à Le Cailar, a rassemblé **près de 100 participants**, dont une quarantaine d'élus, plus des techniciens et partenaires, enregistrant une stabilité par rapport à 2024. Les thèmes portaient sur la méthode des « Ecoutes Territoriales », l'évaluation du Projet de Territoire, le Conseil de Développement, avec pour objectifs de présenter les principaux objectifs d'évaluation tout en expérimentant une nouvelle solution de perception du territoire en construisant une « photographie sensible » du territoire, valorisant les initiatives par un regard extérieur.

Afin de préparer cet événement, une mission de stage a été réalisée avec l'accueil d'Amandine ESNAULT, étudiante en MASTER Management des Systèmes d'Information au sein de la structure.



La journée s'est structurée autour de plusieurs temps forts :

- **Intervention de TCO (Territoires et Citoyens en Occitanie) sur les « Écoutes Territoriales »**
- **Point d'étape de l'évaluation du Projet de Territoire du PETR Vidourle Camargue**
- **Bilan et avancement du Conseil de Développement**

Focus sur les « écoutes territoriales »

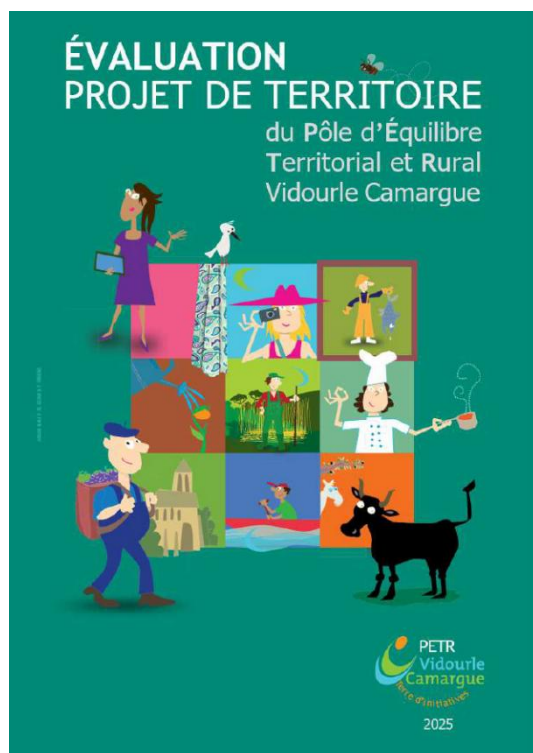
Une centaine d'habitants de Vidourle Camargue a été interrogée dans le cadre d'enquêtes de terrain intitulées « Ecoutes territoriales » menées par l'association UNADEL (Union nationale des acteurs du développement local) et sa déclinaison régionale Territoires et Citoyens en Occitanie.

En avril 2025, le PETR a donc reçu une équipe de sept « écoutants bénévoles » de l'association Territoires et Citoyens en Occitanie venant de toute la Région. Ce petit groupe d'experts du développement local était composé d'accompagnatrice de projet, de consultant-facilitateur, d'enseignante-chercheuse, d'attaché territorial retraité, de représentant associatif et d'ingénieure agricole.

Ces écoutants ont pris le pouls du territoire dans le cadre d'une visite de terrain de 2,5 jours. Leurs enquêtes ont permis de recueillir le ressenti de plus d'une centaine d'habitants. Passants, étudiants, entrepreneurs, bénévoles d'associations, élus, ont donné leur avis sur les questions de démocratie locale et de transition écologique et sociétale.

L'objectif de ces multiples rendez-vous individuels ou de groupe, radiotrottoirs et cafés citoyens est de saisir une photographie sensible du territoire, valoriser les initiatives locales et accompagner l'émergence de pistes de travail. La synthèse des paroles recueillies est disponible sur le site web du PETR et a alimenté l'évaluation du PETR réalisée également en 2025 et contribuera également aux réflexions autour du futur projet de territoire Vidourle Camargue.

En décembre 2025, le PETR a témoigné de son expérience des Ecoutes territoriales lors de la journée des territoires organisée à Paris par l'UNADEL.



Evaluation du Projet de Territoire du PETR Vidourle Camargue

L'étude de la mise en œuvre de ce document stratégique réalisée en 2025 a eu plusieurs objectifs : proposer aux élus une analyse critique des orientations actuelles, les aider à prendre des décisions éclairées en vue d'éventuels ajustements de la stratégie, et enfin nourrir la réflexion en amont du futur Projet de Territoire. Les enseignements sont les suivants :

La gouvernance

Le PETR repose sur une architecture institutionnelle riche, garantissant une représentation équilibrée des cinq EPCI membres. Le fonctionnement des instances est globalement satisfaisant et la collaboration entre les différentes instances interne au PETR est réelle mais pourrait être encore renforcée. La gouvernance du PETR favorise la concertation et la co-construction car la structure est perçue comme consensuelle, non politisée et respectueuse de l'intérêt général.

Les moyens et ressources

Le PETR Vidourle Camargue a su accompagner l'évolution croissante de ses missions et le développement de nouveaux projets grâce à une gestion budgétaire rigoureuse. Ce budget repose à 50% sur des cotisations EPCI et à 50% sur des fonds européens, Région, État, Départements. La pérennité des missions nécessite donc une veille constante et l'exploration de nouvelles sources de financement. L'organisation horizontale et l'augmentation des effectifs ont permis de répondre aux besoins croissants du territoire. L'investissement prioritaire dans l'ingénierie (70 % des dépenses) garantit un accompagnement de qualité pour les porteurs de projets locaux. Cela demande un effort permanent de fidélisation et de formation pour maintenir les compétences à long terme.

Le PETR bénéficie d'une reconnaissance institutionnelle et multiplie les conventions et partenariats, cependant, la circulation de l'information entre EPCI peut être renforcée.

Les objectifs du projet de territoire

Les actions et projets financés par le PETR ont permis de répondre concrètement à la quasi-totalité des défis et orientations définis dans le projet de territoire pour la période 2020-2026.

Le PETR a particulièrement agi en faveur de la transition énergétique, de la valorisation du patrimoine et du développement de l'économie sociale et solidaire.

Les pistes pour le prochain projet 2026–2032 sont les suivantes :

- Actualiser les priorités : logement, mobilité douce, eau et climat, filières agricoles et culturelles ;
- Renforcer la gouvernance et la lisibilité des rôles de chacun ;
- Consolider les postes clés au sein du PETR, en recherchant de nouvelles sources de financement ;
- Améliorer la communication et l'appropriation citoyenne ;
- Mettre en place un système de suivi-évaluation continu.

[**CONSULTER LES DOCUMENTS EN CLIQUANT SUR CE LIEN !**](#)

LE CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

La volonté des élus du PETR d'une meilleure représentativité du partenariat "public-privé" a apporté une nouvelle dynamique. Les 20 membres constituant le conseil de développement ont formé des **commissions de travail** et choisi les thématiques à aborder en 2025, à savoir :

- L'aquaculture et la pêche en étang,
- La gestion des déchets.

Chaque commission travaille en autonomie et se retrouve une fois par trimestre pour faire le point sur l'avancement de ses travaux. En ce sens, **trois réunions plénières se sont tenues en 2025** en présence de M. Claude CONSTANT, Président de l'instance : le 3 février, le 23 avril, et le 20 octobre 2025 et en présence de M. Philippe GRAS, vice-président en charge du Conseil de développement.

Plus précisément, la commission « Gestion des déchets » a eu l'occasion de présenter ses travaux devant les élus et la responsable de service lors de la commission « Environnement » à la CC Rhône-Vistre-Vidourle, le 9 décembre.

Le Conseil de Développement a également poursuivi le travail initié dans différentes instances du PETR, Comité de programmation LEADER, Comité de sélection FEAMPA, Club des entrepreneurs, etc.

Il est également présent pour la Conférence des Maires, en tant qu'acteur et auditeur.

À noter enfin, le renouvellement des sièges en 2026, après l'installation des assemblées élues par les élections municipales.

LE CLUB DES ENTREPRENEURS

Le club des entrepreneurs coanimé par le PETR Vidourle Camargue et les CCI du Gard et de l'Hérault, compte 83 entreprises adhérentes, stable par rapport à 2024.

L'objectif du réseau est toujours de **favoriser les échanges d'expériences entre chefs d'entreprises**, de créer des courants d'affaires, de mener des actions communes. Le PETR a voulu faire des chefs d'entreprises des interlocuteurs privilégiés pour les projets concernant le territoire. Le Club se réunit régulièrement.

Rencontres du Club des entrepreneurs 2025

Les chefs d'entreprises ont pu échanger et découvrir de nouvelles entreprises lors de :

- 5 déjeuners d'affaire,
- 6 visites d'entreprise : EARECARE à Lunel-Viel, LES SENS DES 5 CONTINENTS à Marsillargues, KAYAK TRIBU à Saint-Sériès, VAUNAGE BILLARDS à Congénies, FRANCE TRAVAIL à Vauvert, EASI SECURITE à Lunel.
- Une tournée du territoire en février/mars : 5 dates sur l'ensemble des Communautés de communes et d'agglomération (rencontre de + de 150 chefs d'entreprises du territoire), avec le soutien des élus et des services de développement économique.



L'ESPACE CONSEIL FRANCE RENOV



L'Espace Conseil France Rénov' Sud-Gard offre un service d'accompagnement gratuit et impartial pour tous les projets de rénovation d'habitation, que ce soit pour des travaux d'amélioration énergétique ou pour adapter le logement à la mobilité et au vieillissement.

Les conseillers sont à disposition des administrés par téléphone, lors de permanences sur rendez-vous ou via un formulaire de contact pour répondre à toutes les interrogations concernant la rénovation de l'habitation. Ils peuvent accompagner les personnes dans l'élaboration d'un projet de rénovation réfléchi et les guider vers les aides gouvernementales qui correspondent à leurs besoins.

Objectifs de l'espace conseil :

- Informer et répondre aux premières interrogations sur toutes les thématiques d'améliorations de l'habitat.
- Conseiller de façon personnalisée sur les aspects techniques, juridiques et financiers.
- Orienter les ménages vers le parcours ou l'interlocuteur adéquat pour permettre la poursuite son projet.
- Sensibiliser en menant des actions pédagogiques autour des enjeux énergétiques et de la mobilité.
- Promouvoir la rénovation énergétique performante en réalisant des missions d'appui en amont d'une orientation.
- Mobiliser tous les professionnels de la rénovation de l'habitat pour proposer une offre de qualité.

[Cliquez-ici pour plus d'informations.](#)

Les résultats 2025 seront communiqués à la fin du premier trimestre 2026.

A SAVOIR

Le territoire couvert par l'Espace Conseil France Rénov'-Sud-Gard " porté par le CAUE du Gard couvre les 4 EPCI gardois du PETR. [Pour la Communauté d'agglomération Lunel Agglo, suivre ce lien.](#)

LA CONTRACTUALISATION

Les projets soutenus par l'Etat (sur la partie gardoise du PETR) et la Région Occitanie sur le territoire du PETR Vidourle Camargue s'articulent autour du **Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE)**, en partenariat avec la Préfecture du Gard, et du **Contrat Territorial Occitanie (CTO)** en partenariat avec la Région. Le PETR joue un **rôle clé en tant qu'interlocuteur** entre les collectivités, la Préfecture et la Région, facilitant les échanges et le suivi des projets dans le cadre de ces contrats.

Leur mise en œuvre s'inscrit dans la mission "Ingénierie financière et contractualisation" du PETR. Cette mission aide les collectivités à monter leurs projets, rechercher des financements, et assurer la gestion administrative et financière des contrats, garantissant ainsi leur bon déroulement et la cohérence avec les priorités des dispositifs.

Tournée des communes/EPCI 2025

Pour assurer la mise en place, le suivi et la construction des maquettes financières des contrats, le PETR Vidourle Camargue mène depuis 2022 **une tournée des communes et des EPCI** de son territoire.

En 2025, **54 rendez-vous ont été organisés** en présence des maires, adjoints et référents en charge du suivi des subventions. Ces échanges, d'une durée d'une heure à une heure et demie, ont principalement permis de faire le point sur les arrêtés attributifs en cours, incluant les acomptes, soldes et prorogations, ainsi que d'**accompagner les communes dans la recherche de financements** pour leurs projets de l'année. Le PETR a également offert un soutien pour le dépôt de projets, pour les communes en ayant fait la demande. À l'issue de chaque rencontre, le PETR rédige un compte rendu détaillé qu'il transmet rapidement à la commune ou à l'EPCI concerné. Ce document restitue les informations échangées, notamment les subventions à mobiliser et les modalités de dépôt, assurant ainsi une bonne communication et facilitant la gestion des financements pour les collectivités.

Les rencontres de la tournée des communes/EPCI 2025 se sont déroulées les :

→ 25/09 : CC Pays de Sommières

- 27/08 : Combas
- 27/08 : Salinelles
- 29/08 : Aujargues
- 29/08 : Calvisson
- 02/09 : Villevieille
- 04/09 : Saint-Clément
- 04/09 : Montmirat
- 10/09 : Aspères
- 12/09 : Cannes-et-Clairan
- 16/09 : Souvignargues
- 16/09 : Crespian
- 25/09 : Sommières
- 25/09 : Parignargues
- 23/10 : Congénies
- 19/11 : Crespian
- 19/11 : Fontanes

→ 12/09 : CC Rhône-Vistre-Vidourle

- 30/09 : Vergèze
- 30/09 : Mus
- 02/10 : Vestric-et-Candiac
- 08/10 : Aubais
- 08/10 : Uchaud
- 10/10 : Boissières
- 14/10 : Nages-et-Solorgues
- 14/10 : Aigues-Vives

- 16/10 : Gallargues-Le-Montueux
- 29/10 : Codognan

→ CC Terre de Camargue

- 26/09 : Aigues-Mortes
- 13/11 : Le Grau du Roi
- 13/11 : Saint-Laurent d'Aigouze

→ 22/10 : CC Petite Camargue

- 21/10 : Aubord
- 21/10 : Le Cailar
- 22/10 : Aimargues
- 23/10 : Vauvert

→ CA Lunel Agglo

- 24/10 : Boisseron
- 24/10 : Galargues
- 27/10 : Saussines
- 27/10 : Villetelle
- 28/10 : Saturargues
- 28/10 : Campagne
- 05/11 : Lunel-Viel
- 05/10 : Entre-Vignes
- 05/10 : Garrigues
- 07/10 : Marsillargues
- 07/10 : Saint-Nazaire-de-Pézan
- 17/11 : Lunel

À noter que les communes de Montpezat, Beauvoisin, Lecques, Saint-Sériès et Junas n'ont pas souhaité solliciter de rendez-vous à ce stade, soit en raison d'échanges déjà engagés, soit en l'absence de projets prioritaires identifiés pour 2025, soit dans l'attente du prochain mandat.

Par ailleurs, afin de disposer d'une meilleure visibilité sur leurs programmes pluriannuels d'investissement, des rencontres avec la CC Terre de Camargue et la CA Lunel Agglo sont prévues en début d'année 2026.

Réunions d'information sur les financements à l'échelle des EPCI

Le PETR Vidourle Camargue organise chaque année un cycle de rencontres « Subventions et contractualisations ».

Ces réunions ont pour objectif de réaliser un bilan global de l'année écoulée, en particulier sur le CRTE (Contrat de Relance et de Transition Écologique) et le CTO (Contrat Territorial Occitanie), tout en informant les communes sur l'actualité des financements publics et les évolutions des doctrines financières.

À cette occasion, le PETR réactualise et diffuse son **guide des aides**, un répertoire complet des financements accessibles aux collectivités territoriales, incluant ceux du Département, de la Région, de l'État et des Fonds européens. Ce guide est mis à disposition sur le site internet du PETR, dans l'espace documentaire, afin de faciliter l'accès des communes aux informations essentielles pour leurs projets.

Les réunions 2025 se sont tenues aux dates suivantes :

- Le 5 mars 2025, pour la CC Petite Camargue
- Le 7 mars 2025, pour la CC Pays de Sommières
- Le 12 mars 2025, pour la CC Terre de Camargue
- Le 13 mars 2025, pour la CA Lunel Agglo
- Le 14 mars 2025, pour la CC Rhône-Vistre-Vidourle

Par ailleurs, afin de mieux communiquer sur les projets financés dans le cadre des contractualisations ainsi que des fonds européens territorialisés (LEADER, FEMPA, ATI), le PETR a actualisé en 2025 et officialisé le [portail cartographique interactif](#) des projets financés. Ce portail permet de visualiser les projets financés sur le territoire, facilitant ainsi l'accès à l'information pour les collectivités et le grand public. Il est accessible sur le site internet du PETR ou via le lien ci-dessus.

A) Le contrat de relance et de transition écologique

Le Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) est un accord entre l'État et les collectivités territoriales, visant à coordonner les initiatives locales autour de la transition écologique, du développement économique et de la cohésion territoriale.

Il remplace les précédents contrats, tels que les contrats de ruralité et de transition écologique, pour offrir un cadre unifié et simplifié. Le CRTE s'adapte aux spécificités de chaque territoire, en définissant des priorités et des actions concrètes pour la durée du mandat municipal. Il facilite également l'**accès aux financements de l'État**, en regroupant divers dispositifs existants. En favorisant une **gouvernance partagée**, le CRTE permet une meilleure coordination entre l'État, les intercommunalités, les communes et d'autres acteurs publics locaux.

Le CRTE Vidourle Camargue ajuste annuellement son **programme d'actions en fonction des projets confirmés et des moyens financiers disponibles**, afin de répondre aux besoins du territoire. Sa stratégie, validée par les partenaires, permet aux collectivités d'accéder à des financements publics (DETR, DSIL, Fonds Vert) pour soutenir la transition écologique. Le CRTE s'aligne également sur des programmes nationaux comme Petites Villes de Demain, Action Cœur de Ville et les NPNRU.

Avenant au contrat cadre et actualisation de la liste indicative des projets

Afin de répondre à la circulaire du 30 avril 2024 demandant l'actualisation des CRTE, désormais transformés en **Contrats pour la Réussite de la Transition Écologique**, et dans l'objectif de mieux identifier et renforcer les projets de transition écologique, le PETR a procédé à l'actualisation d'une liste indicative de projets prévisionnels portés par les communes et les communautés de communes de son territoire.

Cette liste a été élaborée à l'issue d'une tournée réalisée auprès des communes et des EPCI, puis croisée avec les programmes d'actions des dispositifs *Petites Villes de Demain* et *Bourg-Centre Occitanie*. Les projets ainsi identifiés ont ensuite été mis en cohérence avec les axes thématiques de la COP.

Ce travail collaboratif a été présenté lors d'un comité technique tenu le 8 janvier 2025, en présence du secrétaire général de la préfecture et du sous-préfet de l'arrondissement de Nîmes, Yann Gérard. Cette rencontre a permis de partager l'état d'avancement avec les partenaires et les communautés de communes, dans l'objectif de structurer et d'intensifier les actions locales face aux enjeux climatiques et écologiques.

Globalement, cette liste prévisionnelle recense 327 projets, dont 185 sont directement consacrés à la transition écologique, soit 56 % du total, une proportion comparable à celle observée sur la période 2022-2024. Cette réévaluation des CRTE par l'État, associée à une approche plus ciblée, témoigne de son engagement renforcé en faveur de la transition écologique à l'échelle locale, notamment à travers des projets concrets à impact durable.

Cette démarche a été entérinée lors d'une rencontre à la préfecture du Gard, le lundi 27 janvier, au cours de laquelle le préfet du Gard, Jérôme Bonet, et le secrétaire général, Yann Gérard, ont reçu les sept territoires signataires du CRTE afin d'officialiser la signature de l'avenant du **Contrat pour la Réussite de la Transition Écologique 2025-2026**. La délégation du territoire était composée de Pierre Martinez, président du PETR Vidourle Camargue et de la Communauté de communes du Pays de Sommières, Robert Crauste, président de Terre de Camargue, André Brundu, président de la Communauté de communes de Petite Camargue, ainsi que d'Angel Pobo, représentant élu de la Communauté de communes Rhône Vistre Vidourle, illustrant l'engagement collectif et durable des territoires dans cette démarche.



Programmation 2025

La convention financière 2025 alloue **7 531 523 d'euros de crédits de l'État, dont la majeure partie provient de la DETR et du Fonds Vert.**

En 2025, l'Etat a soutenu 41 dossiers dans le cadre de la convention financière du CRTE Vidourle Camargue, accordant un total de 7 535 523,09 € d'aides nationales.

Ces subventions se répartissent par fonds de la façon suivante :

- DETR : 18 opérations pour un montant de 2 020 589 €
- DSIL : 3 opérations pour un montant de 1 650 000 €
- Fonds Vert : 14 opérations pour un montant de 1 119 318,51 €
- PITE : 2 opérations pour un montant de 968 641,13 €
- Agence de l'Eau : 2 opérations pour un montant de 240 800 €

Pour mémoire, le bilan de la programmation 2022-2023 fait état des éléments suivants :

- CRTE 2022 : 22 opérations soutenues pour un total de 2 099 082 € d'aides publiques de l'État
- CRTE 2023 : 62 opérations soutenues pour un total de 8 228 273 € d'aides publiques de l'État
- CRTE 2024 : 42 opérations soutenues pour un total de 4 800 766 € d'aides publiques de l'État

Participation aux programmes et stratégies territoriales

Le PETR Vidourle Camargue a pris part à l'ensemble des séminaires et ateliers organisés dans le cadre de la révision du SCoT Sud Gard, contribuant activement aux réflexions stratégiques et à la concertation territoriale.

Il soutient par ailleurs le programme Petites Villes de Demain à travers la signature de conventions d'Opérations de Revitalisation du Territoire (ORT) pour plusieurs communes du territoire. À ce titre, le PETR participe activement aux comités de pilotage, garantissant une coordination efficace et une mise en œuvre cohérente des projets de revitalisation locale.

Cette implication se traduit notamment par sa participation aux comités de pilotage de l'ORT de la CC Terre de Camargue (Aigues-Mortes et Le Grau-du-Roi), les 18 décembre et 16 janvier, de l'ORT de Vauvert, le 21 janvier, ainsi que de l'ORT de la CC Pays de Sommières (Sommières et Calvisson), le 5 décembre.

B) Contrat territorial régional et politique Bourg-centre Occitanie

Le Contrat Territorial Occitanie (CTO) Vidourle Camargue 2022-2028, élaboré à la suite de la délibération du Conseil Régional du 16 décembre 2021, s'inscrit dans les orientations des nouvelles politiques territoriales.

Aligné avec les objectifs du **Pacte Vert Occitanie 2040**, il cherche à contractualiser avec les structures locales disposant d'un projet de territoire. Le CTO répond aux défis climatiques, économiques et sociaux à travers sept objectifs stratégiques, tels que l'adaptation au changement climatique, la transition énergétique, la préservation des ressources naturelles et l'amélioration du bien-être des habitants.

Porté par le PETR Vidourle Camargue (chef de file), en collaboration avec la Région Occitanie, les 5 EPCI membres et le Département du Gard, le CTO a été adopté en décembre 2022 et signé officiellement le 14 septembre 2023 à Aimargues.

Les signataires du CTO (PETR, 5 EPCI, Département du Gard et Région Occitanie) composent le **comité de pilotage**, chargé d'identifier et de sélectionner les projets en fonction de leur maturité et de leur conformité avec le Pacte Vert, puis de les présenter aux partenaires co-financeurs dans chaque Programme Opérationnel annuel. Le CTO repose également sur une **gouvernance participative**, incluant un Comité Participatif Citoyen (via le Conseil de Développement du PETR) et la Conférence des Maires. Ce contrat s'inscrit dans une **feuille de route partagée** entre le Projet de Territoire du PETR Vidourle Camargue, les orientations départementales du Gard et les politiques régionales.

Programme opérationnel 2025

L'élaboration du Programme Opérationnel (PO) du Contrat Territorial Occitanie Vidourle pour 2025 s'est déroulée en plusieurs étapes :

- **De septembre à décembre 2024 : Tournée des communes du PETR (49 rendez-vous)** avec une rencontre individuelle avec chaque commune pour faire une revue de projets 2025, un fléchage des subventions et une orientation vers les dépôts de subventions
- **De février à mars 2025 : Réunions « Subventions et contractualisations » à l'échelle des EPCI (5 réunions)** : bilan PO 2022-2024, rappels des dispositifs en vigueur et du cadre de dépôt, évolution des dispositifs, pointage des dossiers déposés et/ou à inscrire sur le PO 2024
- **26 septembre 2025 : COPIL de validation du PO2025**
- **Entre mars 2025 et septembre 2025 : Dialogue de gestion**

- Bilatérales Région / PETR
- Extractions régulières de la Région Occitanie pour actualiser les dossiers votés/déposés
- Relecture croisée de la maquette
- Comité technique, le 17 septembre 2025 à Aimargues
- **26 septembre 2025 : COPIL de validation du PO2025**

En 2025, la Région Occitanie a soutenu 44 dossiers dans le cadre du programme opérationnel du CTO Vidourle Camargue, accordant un total de 2 893 575,27 € d'aides régionales.

À titre de rappel, la programmation 2022-2023 a permis le soutien de 108 dossiers, pour un montant total de 5 M€. La programmation 2024 a, pour sa part, accompagné 40 dossiers, représentant un montant de 2,7 M€.

Mise en œuvre de la politique Bourgs-Centre Occitanie

Le dispositif Bourgs-Centres Occitanie a pour objectif de renforcer les fonctions de centralité des communes concernées, en structurant les services, en améliorant l'accès à la santé, en soutenant le développement économique et en valorisant le cadre de vie, tout en s'inscrivant dans les objectifs du Pacte Vert régional. Sur le territoire du PETR Vidourle Camargue, cette politique a connu un fort dynamisme ces dernières années, témoignant de l'engagement conjoint des collectivités locales et de la Région en faveur de l'attractivité et de la vitalité des bourgs-centres.

Le PETR Vidourle Camargue joue un rôle central dans la coordination et la rédaction des documents relatifs à la politique contractuelle territoriale, garantissant une approche structurée et cohérente en lien étroit avec ses partenaires locaux. Il accompagne également l'identification et le dépôt des dossiers éligibles à la doctrine « Dispositif de soutien aux équipements structurants Bourgs-Centres Occitanie », en lien avec la référente territoriale.

Ce dispositif vise à soutenir les opérations de création d'équipements structurants de centralité afin de renforcer l'attractivité des bourgs-centres, par le développement de services et d'équipements de qualité répondant aux besoins des populations de leur bassin de vie et du territoire, tout en intégrant des exigences de performance environnementale. À ce titre, quatre nouveaux dossiers ont été déposés en 2025 dans le cadre de cette doctrine.

Le nombre de communes engagées dans le dispositif Bourgs-Centres Occitanie sur le territoire du PETR Vidourle Camargue atteint désormais 14 communes.

Soutien à l'ingénierie territoriale

La Région Occitanie s'engage activement à soutenir les territoires de projet dans le cadre des contrats territoriaux ruraux 2022-2028, en **renforçant l'ingénierie territoriale**.

Cet engagement se concrétise par la signature en 2024 d'une **Convention Pluriannuelle d'Objectifs** avec le PETR Vidourle Camargue, d'une durée de 6 ans, visant à opérationnaliser le Pacte Vert Occitanie. Elle a pour principaux objectifs d'établir un dialogue stratégique entre la Région et les territoires, de soutenir financièrement les projets locaux alignés avec les priorités du Pacte, de promouvoir un développement équilibré et durable, d'améliorer le cadre de vie et l'attractivité des territoires, ainsi que de renforcer l'animation et l'ingénierie locale.

Cette convention est revue et ajustée chaque année pour s'adapter aux évolutions des besoins et des priorités territoriales, garantissant ainsi une **approche dynamique et réactive** du développement régional. Elle reconnaît également le PETR Vidourle Camargue en tant que chef de file pour la coordination du CTO et du BCO, chargé du suivi des programmes européens (ATI, FEDER, Leader) et de l'accompagnement des collectivités dans le montage de leurs projets. En outre, il met en œuvre la **dotation pour l'innovation** des CTO ruraux 2022-2028 et joue un rôle clé de relais pour les directions régionales.

Dans ce contexte, une aide de 33 250€ a été attribuée par la Région Occitanie en juin 2025 pour soutenir l'ingénierie territoriale du PETR Vidourle Camargue

Ce soutien à l'ingénierie affirme l'engagement durable de la Région envers les territoires de projet, garantissant ainsi la mise en œuvre efficace des projets locaux et l'accompagnement des territoires dans l'atteinte de leurs objectifs.

Assemblée des territoires

Le 23 septembre 2025, la Région Occitanie a tenu à Montpellier la réunion plénière de l'Assemblée des Territoires. Cette instance de concertation, composée de manière paritaire d'élus et de citoyens, a pour vocation de co-construire les politiques territoriales régionales.

Le PETR Vidourle Camargue a activement participé à cette journée. Marie Pellet Laporte et Olivier Penin étaient présents pour représenter le collège des élus, tandis que Claude Constant représentait le collège des citoyens. Cette participation illustre l'engagement du PETR dans les démarches collaboratives portées par la Région, visant à renforcer l'équité territoriale et à répondre au plus près aux attentes des habitants.



La réunion plénière a réuni près de 120 participants, en présence de Muriel Abadie, vice-présidente déléguée aux Actions, à la Cohésion et à la Mobilisation territoriales, ainsi que des co-présidents de l'Assemblée des Territoires, Jocelyne Fert et Jean-François Soto.

Cette édition était placée sous le thème de l'Intelligence Artificielle et de ses enjeux pour les collectivités locales.

Réseau des agents territoriaux

La Région Occitanie a désormais finalisé la démarche de contractualisation avec les territoires de projet, afin de les accompagner dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs projets sur la période 2022-2028.

Afin de poursuivre cet accompagnement, la Région a décidé d'assurer l'animation d'un réseau des agents des collectivités porteuses ou signataires de la contractualisation territoriale. Ce réseau réunit les responsables techniques et administratifs des collectivités suivantes : PETR, Pays, Parcs naturels régionaux, associations, communautés d'agglomération, communautés urbaines et métropoles.

Dans ce cadre, la Région Occitanie organise des webinaires d'information portant sur l'actualité régionale, notamment sur les points inscrits à l'ordre du jour des dernières assemblées délibérantes. Le PETR a pris part aux webinaires suivants :

- **11 avril – 1^{er} webinaire** : présentation de l'appel à projets « Tourisme Durable, Responsable et Solidaire – Édition 2025 », animé par l'équipe technique de la Direction de l'Économie locale, du Tourisme, de l'Agriculture et de l'Alimentation – Service Économie rurale.
- **6 juin 2025 – 2^{ème} webinaire** consacré à l'appel à projets VIURE « Habitat partagé et participatif » 2025-2027 et à l'appel à manifestation d'intérêt SYMBIOSE « Frugalité et Innovation », animé par l'équipe technique de la Direction Adaptation au changement climatique, Planification territoriale, Habitat, Nature, Eau et Engagement, en présence de partenaires tels que la Chambre régionale de l'Économie sociale et solidaire Occitanie et le Laboratoire des Transitions et de la Prospective.
- **28 novembre 2025 – 3e webinaire** portant sur le GIP Occit'Alim, centrale d'achat régionale dédiée à des approvisionnements alimentaires de qualité, animé par l'équipe technique du GIP.

LES CHIFFRES CLÉS « CONTRACTUALISATIONS » DE L'ANNÉE 2025

48 rencontres organisées au titre de la tournée des communes EPCI

CRTE : 41 projets soutenus pour 7 535 523,09 € d'aides nationales

CTO : 44 projets soutenus pour 2 893 575,27 € d'aides nationales

BCO : 14 communes labélisées sur l'ensemble du territoire

Ingénierie territoriale : 33 250 € d'accompagnement voté par la Région Occitanie

FONDS EUROPEENS STRUCTURELS D'INVESTISSEMENTS (FESI)

JOLI MOIS DE L'EUROPE – MAI 2025

Une nouvelle édition du Joli Mois de l'Europe a été organisée pour mettre en lumière des projets financés par les programmes LEADER, FEAMPA et l'ATI FEDER en collaboration avec les intercommunalités et les maisons de l'Europe du Gard et de l'Hérault.

Plusieurs évènements ont été programmés :

- Des balades avec le sac à dos « Le Comporte » issu d'une coopération oenotouristique financée par LEADER à Aigues-Mortes à l'occasion de la fête du Port de plaisance.
- Une conférence « L'Europe dans ma commune » au musée Ambrussum coorganisée avec Lunel Agglo et la maison de l'Europe de Montpellier et qui a fait l'objet d'un reportage Ecomnews.
- Une conférence « L'Europe dans ma commune » au siège de la communauté de communes Rhôny-Vistre-Vidourle en partenariat avec la maison de l'Europe de Nîmes.
- Une publication par jour sur les réseaux tout au long du mois de mai pour informer des projets financés par LEADER et le FEAMPA
- La mise à jour et diffusion de l'annuaire des projets LEADER/FEAMPA.

PIERRE MARTINEZ
PRÉSIDENT DU PETR VIDOURLE CAMARGUE

ET

PHILIPPE GRAS
PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES RHÔNY-VISTRE-VIDOURLE

AINSI QUE TOUS LES ÉLUS DU PETR
VOUS CONVIENT À LA

CONFÉRENCE : L'EUROPE DANS MA COMMUNE
MARDI 6 MAI 2025 À 17H
AU SIÈGE DE LA CC RHÔNY-VISTRE-VIDOURLE
2 AV. DE LA FONTANISSE, 30660 GALLARGUES-LE-MONTUEUX

CONFÉRENCE SUIVIE DU VERRE DE L'AMITIÉ

EN PARTENARIAT AVEC
LA MAISON DE L'EUROPE DE NÎMES - EUROPE DIRECT

À Ambrussum, une soirée pour s'informer sur les fonds d'aide européens pour les communes

ÉCONOMIE

La soirée de ce mercredi 28 mai décrivait les impacts à l'échelle locale de ces financements.

Laurie Baud
lbaud@moi@libre.com

Sur les fauteuils rouges de la salle de conférences du musée Ambrussum, les élus de la Ville et de l'Agglo sont particulièrement attentifs. Dans les rangs, Corinne Poleri, adjointe à la culture, Sylvie Thomas, à la solidarité et conseillère régionale, Jean-Jacques Estéhan, vice-président de l'Agglo aux ressources humaines, enfance et jeunesse, mais aussi Jérôme Besson, vice-président chargé du tourisme et d'Ambrussum.

Des millions d'euros d'aide. Tous assistaient, ce mercredi 28 mai, à "L'Europe dans ma commune", une soirée organi-



La soirée était réservée aux élus et aux agents.

sée par la Région et la Maison de l'Europe de Montpellier. Elle présentait les aides européennes pour les communes, les projets en cours et ceux réalisés grâce à ces fonds. « L'aide à la rénovation énergétique, distribution d'ordinateurs aux lycéens, mobilité des étudiants, recherche, accompagnement

des entreprises, création d'emplois, l'Europe est présente dans tous ces projets », énumérait Fadilha Benammar-Koly, conseillère régionale. « Elle a aussi beaucoup aidé à la reconstruction de Lunel. Elle intervient dans notre vie de tous les jours », complète Sylvie Thomas. Pendant plus d'une heure, les in-

tervenants se sont succédé pour présenter les fonds auxquels Lunel Agglo est éligible ou a déjà fait appel. Le programme Leader pour Liaison entre Actions de Développement de l'Économie Rurale vise à accompagner les territoires ruraux dans leur développement. Des aides qui se comptent en millions d'euros.

Le musée, par exemple, bénéficie depuis 2014 du fond Leader qui contribue à l'accessibilité du site. « Nous avons travaillé sur les contenus, explique Simon Azema, le responsable. Pour nos visiteurs atteints de handicaps visuels et/ou auditifs, nous avons élaboré des livres de visite en braille et en gros caractères, des maquettes tactiles et des reproductions d'objets artistiques manipulables. »

Des visites virtuelles

Le lieu a également pu aménager l'une de ses salles en espace de visite virtuelle, permettant ainsi aux personnes à mobilité réduite de découvrir les endroits les plus escarpés du site. « Nous avons installé six vidéoprojecteurs qui projettent partout dans la pièce des contenus accessibles aussi aux personnes déficientes auditives avec une interprète en langue des signes française et un sous-titrage en gros caractères. Enfin, l'espace sert également aux visiteurs valides en cas d'orages.

A) Le programme européen LEADER

Fin de programme 2014-2022 : solde des derniers dossiers

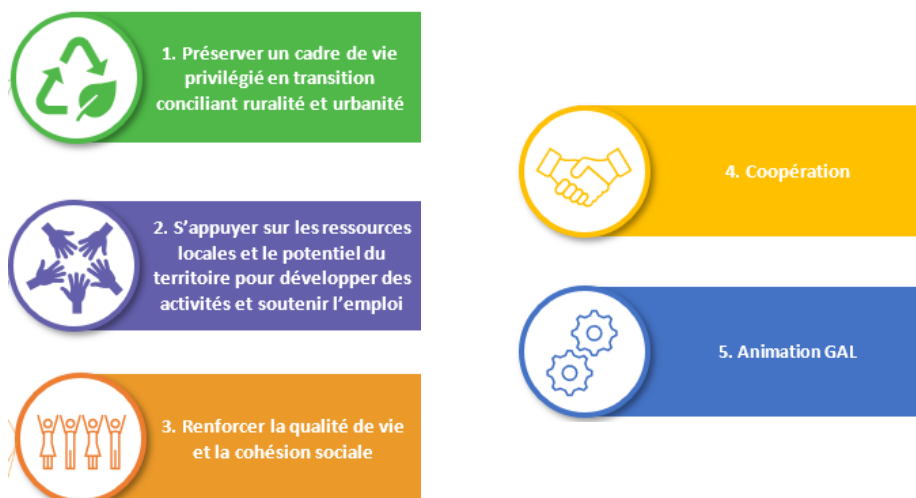
Le programme 2014-2022 s'est achevé en octobre 2025 avec le paiement du dernier dossier LEADER. Ainsi, en 2025, le GAL a accompagné 8 porteurs de projets dans leurs demandes de versement pour un montant global de 240 280 € de fonds européens payés.

Le bilan de cette programmation qui s'est étalée opérationnellement sur près de 10 ans, est très satisfaisant avec une consommation de l'enveloppe de 96%, soient près de 3 millions d'euros de FEADER au bénéfice de 137 projets du territoire.

Bilan LEADER 2014-2022 par thématiques								
	FA1	FA2	FA3	FA4	FA5	FA6	FA7	Total
	Entreprenariat	Tourisme	Employabilité	Cohésion sociale	Patrimoines	Coopération	Animation GAL	
Nombre de projets	30	33	8	24	29	4	9	137
Montants attribués	482 594 €	627 614 €	127 399 €	445 891 €	677 929 €	61 651 €	543 506 €	2 966 585 €
Part des crédits consommés	100%	96%	100%	93%	91%	98%	99%	96%

Démarrage du programme LEADER 2023-2027

La convention « Développement local mené par les acteurs locaux du Plan Stratégique National 2023-2027 » signée avec la Région Occitanie en 2024 crédite le territoire d'une enveloppe FEADER de 1 496 491 €. Au 31/12/2025, le comité de programmation du GAL Vidourle Camargue a déjà examiné et présélectionné une quarantaine de projets candidats apportant des solutions locales aux objectifs stratégiques détaillés ci-dessous.



L'équipe technique du GAL a poursuivi en 2025 ses missions d'accompagnement en accueillant 46 porteurs de projets sur l'année. Parmi ceux-ci,

- 19 projets ont été réorientés vers d'autres dispositifs,
- 11 ont été abandonnés,
- 1 projet a été rejeté,
- 9 autres candidats ont été sélectionnés par le comité de programmation du GAL Vidourle Camargue,
 - 3 d'entre eux ont été accompagnés jusqu'à l'étape du dépôt de demande d'aide sur la nouvelle plateforme numérique EUROPAC.
 - 2 projets ont été programmés, ce sont les premiers de la période 2023-27.
- 6 porteurs de projets ont par ailleurs pris contact avec les animateurs du GAL dont 2 souhaitant initier une coopération interterritoriale ou internationales.

Création d'une commission évaluation

En plénière du 16 mai 2025, le comité de programmation a acté la mise en place d'une commission interne afin de travailler le cadre méthodologique d'évaluation du programme LEADER pour la période 2023-2027.

Au-delà de l'exercice déjà conduit pour les deux précédentes programmations portées par le PETR Vidourle Camargue, il s'agissait de renouveler la démarche d'évaluation pour mieux prendre en compte les effets de ce programme européen atypique (gouvernance locale publique-privée) sur le développement local.

S'agissant d'une démarche d'autoévaluation, le GAL souhaite tirer les apprentissages de la gestion du programme afin d'améliorer son fonctionnement et sa stratégie pour les années à venir. À ce titre, une évaluation mi-parcours visera en 2026 à apporter les ajustements nécessaires pour la fin de programmation 2023-2027.

Pour conduire cette évaluation, le choix du GAL a été celui de la co-construction. Ainsi la commission évaluation du GAL Vidourle Camargue s'est composée d'un participant représentatif de chacun des 3 collèges siégeant au comité de programmation (public, socio-économique et citoyen) et d'un membre de la société civile. À cela, le groupe a été complété par la participation d'une représentante des bénéficiaires LEADER (la commune de Vauvert), de deux représentants de tutelles publiques (département du Gard et Région Occitanie) ainsi que deux enseignants-chercheurs en géographie, Pascal Chevalier (LAGAM) et Guillaume Lacquement (Art-Dev), spécialisés en développement rural et notamment l'évaluation des programmes LEADER.



Après s'être réunis une fois par mois de juin à novembre 2025, les membres de la commission ont abouti à la formulation d'un ensemble structuré de questions évaluatives, qui se traduisent par des facteurs de réussites. Pour chacun des indicateurs quantitatifs et qualitatifs ont été identifiés, ainsi que des sources de collecte des données.

Le cadre méthodologique de l'évaluation, en cours de rédaction par les animateurs, sera livré au comité de programmation en début d'année 2026. De plus, des échanges se sont tissés avec d'autres GAL d'Occitanie et en France afin de mettre en regards nos évaluations respectives et apporter une mise en généralité pour le programme LEADER.

Préfiguration d'un projet de coopération autour de la pierre sèches en Occitanie

À la recherche de territoires ruraux ayant engagés des actions en faveur de la construction en Pierre Sèche, le Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides (PTAB) s'est mis en relation avec le PETR Vidourle Camargue et la Communauté de Communes du Pays de Sommières.

À la suite de premiers échanges techniques, il est apparu de fortes complémentarités entre territoires, chacun ayant une approche différente de la pierre sèche (valorisation du patrimoine, développement économique, solution écologique).

Après un appel à coopérer lancé par le PTAB en juillet 2025, une première rencontre s'est tenue à Vindrac D'Alayrac (Tarn) pour entériner la dynamique avec les territoires partenaires.

Afin de partager la démarche avec les communes, associations et partenaires locaux, une présentation du projet a été proposée le 11 décembre 2025 à Sommières.

Le projet devrait se poursuivre en 2026 avec un projet commun et ambitieux pour répondre aux problématiques partagées entre les territoires partenaires.



Les enjeux 2026

La fin de l'année 2025 a été marquée par le démarrage de l'instruction administrative des dossiers de demande d'aide par les services LEADER de la Région selon sa nouvelle procédure 2023-2027.

En 2026, l'équipe technique du GAL va continuer à s'adapter à la plateforme Europac et aux nouvelles règles d'éligibilités afin d'être toujours en conseil administratif aux candidats. Elle devra également accompagner en proximité le développement qualitatif de leurs projets et assumer un rôle davantage tourné vers l'animation territoriale.

Pour ce faire, le GAL portera son effort sur :

- Le suivi des réalisations de projets compte tenu de la consommation théoriquement totale de l'enveloppe financière ;
- Le suivi des programmations des projets déjà sélectionnés, des actes d'engagement et des cofinancements afin de programmer les 45 dossier avant octobre 2027 ;
- Le suivi des demandes de paiement des premiers projets achevés ;
- La promotion des actions du GAL et de l'intervention de l'Union Européenne par le biais des médias locaux et en partenariat avec les intercommunalités ;
- L'élaboration de l'évaluation du GAL dans le respect de la méthodologie définie collectivement en 2025. Ce bilan du dispositif LEADER contribuera au renouvellement du projet de territoire du PETR.

LES CHIFFRES CLÉS LEADER DE L'ANNÉE 2025

Programme 2014-22

96% de l'enveloppe financière consommée

Programme 2023-27

5 comités de programmation et autant du comité technique

2 rencontres nationales UNADEL et LEADER FRANCE

12 rencontres régionales et départementales

104 rendez-vous porteurs de projets ou réunions avec les partenaires locaux

3 formations Nouveaux récits et Comptabilité des associations

B) L'ATI – Approche territoriales intégrées – volet territorial – FEDER

Le territoire du **PETR Vidourle Camargue** a été lauréat de l'**ATI FEDER 2021-2027**, avec un conventionnement signé avec la Région Occitanie en juin 2023. En tant que chef de file, le PÉTR pilote la mise en œuvre de cette mesure destinée à soutenir des projets structurants, dans une logique de rééquilibrage territorial entre espaces urbains et ruraux.

Dans le cadre de la **priorité 5 du programme FEDER/FSE+ 2021-2027**, dotée d'une enveloppe régionale de **134 M€**, l'Autorité de gestion a défini les opérations éligibles et les modalités de mise en œuvre. Contrairement à la précédente programmation, aucune enveloppe financière n'est fléchée par territoire. La pré-sélection des projets est assurée **COPIL CTO/ATI**, chaque opération devant être conforme à la stratégie territoriale.

Les remontées de projets ont été closes le **31 mars 2024**. Face à une forte mobilisation des territoires, une priorisation régionale, élaborée en concertation avec les acteurs locaux, a été validée à l'été 2024. Depuis la rentrée 2024, les projets font l'objet d'une instruction progressive en vue de leur programmation. La priorisation repose sur des critères d'éligibilité, de maturité, de caractère structurant, de cohérence stratégique, d'effet levier des fonds européens et d'équilibre territorial. Les projets plus matures ultérieurement pourront être examinés en 2025, selon les disponibilités financières.

À ce stade, trois opérations ont été présélectionnées sur l'**ATI Vidourle Camargue** :

- la création d'une **crèche EAJE de 20 places à Entre-Vignes** ;
- la **requalification de la place des Martyrs de la Résistance et de la rue Louis Médard à Lunel** ;
- la **création du parc Nelson Mandela à Vauvert**, issue de la réhabilitation de la friche de l'ancien collège *La Vallée Verte*.

Détails des projets priorités au titre de l'ATI FEDER Vidourle Camargue

Porteur du projet	Nom du projet	Etat d'avancement	Assiette €	FEDER maxi €*	% FEDER
Commune d'Entre-Vignes	Construction d'une crèche EAJE de 20 places sur la commune d'Entre-Vignes	✔️ Voté <i>Demande d'acompte en cours de traitement et d'instruction</i>	1 139 169€	271 660€	23,85%
Commune de Lunel	Requalification de la place des Martyrs de la Résistance et de la rue Louis Médard	✔️ Voté <i>Demande d'acompte en cours de traitement et qui sera payée d'ici la fin d'année.</i>	1 513 203,67€	907 922,20€	59,9%
Commune de Vauvert	Réhabilitation de la friche de l'ancien collège « La vallée verte » en créant le Parc Nelson Mandela.	🟠 Déposé en cours d'instruction.	1 466 475,76€	195 100€	13,3%

*Montant FEDER maximum attribuable sous réserve de l'issue de l'instruction (définition de l'assiette éligible, éventuelle proratisation des autres cofinancements, commande publique notamment).

Par ailleurs, le **PETR Vidourle Camargue** a participé, le **18 octobre**, à la rencontre du **réseau régional des ATI** organisée à Montpellier. Cette journée a réuni l'ensemble des chefs de file afin de partager un point d'étape sur la programmation et d'aborder les aspects techniques de mise en œuvre, à travers des kiosques thématiques dédiés notamment à la communication et aux contrôles. Dans ce cadre, le projet porté par la **ville de Lunel** a été mis à l'honneur pour illustrer les projets urbains en faveur de l'amélioration du cadre de vie.

LES CHIFFRES CLÉS ATI FEDER DE L'ANNÉE 2025

3 dossiers priorisés

3 pré-sélections effectuées

1 374 682 € de FEDER fléchés par la Région Occitanie

C) Le programme DLAL FEAMPA GAL Pêche et Aquaculture

DLAL : Développement Local mené par les Acteurs Locaux

GALPA : Groupe d'Action Local Pêche et Aquaculture

FEAMPA : Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche et l'Aquaculture

De nouveaux projets sélectionnés en Comité de Sélection

En 2025, sept nouveaux projets ont été sélectionnés pour un montant total d'aide publique de 342 740 € (dont 171 370 € de FEAMPA) :

- Audit de la flottille chalutière en Occitanie (Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins d'Occitanie)
- 35^{ème} Défi des Ports de Pêche (Association Défi des Ports de Pêche du Grau du Roi)
- Géolocalisation des flottilles petits métiers à enjeux (OP du Sud)
- Création du film « Mare Nostrum » (Films du vivant)
- Résidence d'artiste au port de pêche du Grau-du-Roi (Commune du Grau-du-Roi)
- Expérimentation d'un ROV antifouling (OP du Sud - Greenov)
- Géolocalisation des flottilles petits métiers non équipés de balises VMS-côtière (CRPMEM Occitanie)



Ces projets contribueront localement à l'amélioration des connaissances des pratiques de pêche professionnelle, la mise en valeur des métiers et des ressources de la filière, une meilleure gestion de la zone de pêche, l'expérimentation de pratiques plus respectueuses de l'environnement ainsi qu'à la sensibilisation du public.

Consommation de la maquette financière 2023 -2027

Au 31/12/2025, 53.53% de la maquette financière DLAL FEAMPA sont sélectionnés (hors projets présentés pour avis d'opportunité).

Fiches actions		FEAMPA attribué	FEAMPA Sélectionné et voté	FEAMPA Reste à consommer	FEAMPA % reste à consommer
1	Soutien aux activités de production, de transformation et de commercialisation au détail des produits halieutiques	116 000 €	45 141.45 €	70 858.55 €	-
2	Mise en valeur des métiers de l'économie bleue et soutien à la diversification des activités et des produits	116 000 €	48 457.22 €	67 542.78 €	-
3	Gestion et restauration de la biodiversité, des milieux naturels, réduction de l'impact environnemental de l'économie bleue et lutte contre le changement climatique	174 000 €	145 157.96 €	28 283.38 €	-
4	Animation, fonctionnement du GALPA	145 000 €	71 157.96 €	73 842.04 €	-
5	Coopération	29 000 €	0 €	29 000 €	-
TOTAL		580 000 €	310 473.25 €	269 526.75 €	46.47 %

Evaluation mi-parcours du DLAL FEAMPA

La programmation FEAMPA étant arrivée à mi-parcours, un travail d'évaluation du dispositif du DLAL FEAMPA a été initié en 2025 entre les territoires Vidourle Camargue et Thau et son littoral.

Cette évaluation intervient dans un contexte de construction du Cadre Financier Pluriannuel (CFP) 2028-2034, où la création d'un « Fonds » regroupant de nombreux instruments financiers dont ceux relatifs à la pêche est proposé.

Il est alors opportun de faire valoir la pertinence des dispositifs locaux tels que le Développement Local mené par les Acteurs Locaux (DLAL) en faveur de la pêche professionnelle pour que ces derniers trouvent leur juste place dans le prochain CFP.

Les membres des Comités de Sélection et des Comités techniques et des Financeurs des GALPA Vidourle Camargue et Thau et son littoral ont été sollicités en novembre 2025 pour remplir un questionnaire d'évaluation en ligne. Les porteurs de projets ayant présenté un projet sur le DLAL FEAMPA 2023-2027 seront également consultés prochainement sur la base d'un second questionnaire et d'une grille d'analyse de projets renseignée à partir d'indicateurs FEAMPA.

Les résultats de ces enquêtes apporteront des arguments aux partenaires régionaux et nationaux pour le futur budget européen et nous permettront d'apporter des améliorations à l'animation du programme actuel.

Point d'étape sur les travaux de la commission Pêche et Aquaculture

En 2025, les travaux de la commission pêche en étangs, canaux et aquaculture du PETR Vidourle Camargue a poursuivi ces travaux. Mme Dominique BLATIERE a rejoint l'équipe composée de Monsieur Claude CONSTANT, Président du CODEV, Monsieur Bernard DIREXEL et Madame Danièle MARTINEZ, membres du CODEV.

A ce jour, une trentaine d'enquêtes ont été menées auprès de pêcheurs professionnels, aquaculteurs, structures en lien avec les acteurs de la filière et poissonniers.

Ces dernières ont incité la commission à orienter ses travaux sur 3 sujets spécifiques, à savoir : le crabe bleu, l'anguille européenne et la production aquacole.
Pour l'heure, seuls les deux premiers ont été étudiés par la commission.

Le crabe bleu, bien implanté en Occitanie et notamment en Vidourle Camargue a un impact sur les ressources locales et les activités de pêche professionnelles.

Cette espèce questionne sur les pratiques divergentes des pays Méditerranéens en termes de gestion. La dernière conférence interrégionale a soulevé la nécessité d'avoir une gestion mieux coordonnée à l'échelle de la Méditerranée et de réfléchir à l'utilisation du crabe bleu, notamment dans la consommation humaine.

L'anguille européenne, de moins en moins présente en Méditerranée et en Atlantique ne semble pas parvenir à stabiliser sa population malgré le plan de gestion de l'espèce instauré en 2009. Cette dernière questionne sur l'état écologique de nos milieux qui ne favorise pas la croissance des juvéniles et de ce fait, sur les opportunités que pourraient représenter l'élevage d'anguilles à partir de civelles prélevées dans le milieu naturel et les recherches sur la maîtrise du système de reproduction.

Synthèse du DLAL FEAMPA en 2025 :

2 Comités de Sélection + 3 Comités Technique et des Financeurs
(le Comité de Sélection prévu en décembre a été reporté en janvier 2026)
7 projets sélectionnés + 1 dossier animation
53.53 % de l'enveloppe financière sélectionnés au 31/12/2025

LA MISSION PATRIMOINE

Rappel : La sauvegarde et la valorisation du patrimoine reposent sur deux axes validés dans le cadre de la mission : L'inventaire, son utilisation et sa communication et la stratégie de conservation et de valorisation mise en place comprenant l'aide locale au montage de projets et les labellisations pouvant être obtenues, de proximité comme de rayonnement national.

La mission patrimoine a constitué depuis 2008 un réseau de correspondants patrimoine très actif qui participe aux deux axes.

A) Inventaire du patrimoine, communication

L'inventaire avait principalement été utilisé pour l'instruction de la candidature au label PAH, obtenue le 4 novembre 2024. L'ensemble des synthèses patrimoniales par thématiques réalisées pour le premier dossier de candidature envoyé à la DRAC en 2022 avait été réduit de 50 % en 2024 pour prendre en compte l'intégration de nouvelles données demandées dans le cadre de la nouvelle procédure d'obtention du label.

En 2025 une publication de l'intégralité de ces données d'inventaire mises à jour est en cours de réalisation en version numérique et papier, pour être diffusée au public, au 1^{er} trimestre 2026. Elle constitue la restitution du discours commun à l'ensemble du territoire, nécessaire à la communication sur le patrimoine du PAH VC, c'est aussi la première action référencée dans le programme d'action culturelle du PAH.

Le projet pierre sèche sur la CC Pays de Sommières, inventaire des bâtis et des savoir-faire. 300 fiches seront versées à l'inventaire général du patrimoine en 2026.

L'inventaire du PCI/ Gastronomie dans les Cabanes de Lunel, en partenariat avec le projet UNESCO Diète Méditerranéenne. La restitution de l'inventaire, cofinancé par la DRAC est porté par l'association « pour le canal de Lunel » fera l'objet d'une restitution DRAC et inventaire général au 1^{er} trimestre 2026.

Participation (en visio) à la réflexion régionale du service de l'Inventaire général du patrimoine sur les problématiques liées à l'inventaire du PCI qu'il doit désormais intégrer : le service PAH VC, formé à ce type d'inventaire, a été consulté par la délégation régionale qui s'est rendue au PETR. Un projet de partenariat cofinancé par la Région est à l'étude pour la restitution des inventaires du territoire, y compris le PCI pour 2026. Le Portail GERTRUDE est en cours de réinitialisation en 2025 pour élargir la prise en comptes de nouvelles données d'études.

Animation/Mobilisation du réseau des correspondants patrimoine et associations culturelles du territoire

La réunion du 3 décembre 2025 à Codognan a permis de réunir le réseau, les associations partenaires et les techniciens en charge du patrimoine sur le territoire. Le programme a été exceptionnellement consacré à l'information sur le PAH. Mme Nathalie Poux de la DRAC Occitanie en charge du label à l'échelle régionale est venue présenter son fonctionnement et répondre aux questions du public. Les délégués départementaux du Gard et de l'Hérault de la Fondation du patrimoine sont venus présenter les nouveaux dispositifs d'aides proposées aux communes, associations et particuliers.



Réseau des correspondants patrimoine Vidourle Camargue, réuni le 3 décembre 2024 à Codognan

Valorisation de l'inventaire :

Conférence dans le cadre du programme d'actions culturelles du PAH :

- L'histoire du sel en baie d'Aigues-Mortes. Sommières, Au CART au profit du temple et au Café d'Oc au grenier à sel dans le cadre des trad'hivernales, avec l'association Coriandre.
- Guillaume de Nogaret, à Calvisson.

B) La stratégie territoriale de développement autour du patrimoine

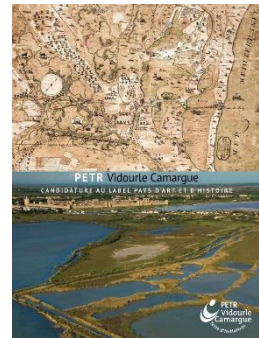
Conventionnement du label Pays d'Art et d'Histoire, création de la mission PAH.

Territoire du PETR labellisé le 4 novembre 2024 à la DRAC Occitanie. Rédaction au 1^{er} trimestre 2025 de la convention décennale et du programme d'actions culturelles sur les 3 premières années du label en partenariat avec la DRAC. Signature de la convention à Gallargues-le-Montueux le 20 mai 2025. Le label prend effet au lendemain de la signature de convention entre le PETR représenté par son président et le préfet de Région.

La mission patrimoine est remplacée par la mission Pays d'art et d'histoire. La chargée de mission devient cheffe de projet Pays d'art et d'histoire. En prévision du prochain départ à la retraite de la

chargée de mission le 31 mars 2026, un recrutement a été organisé en partenariat avec la Drac et la Région Occitanie le 4 décembre 2025 pour pouvoir le poste d'un nouveau chef de projet.

Dans le cadre de ce label, la DRAC cofinance le poste en 2025 et 2026. Il appartiendra au nouveau chef de projet à compter du 1^{er} avril 2026 de mettre en place le programme d'actions culturelles validé dans le cadre de la convention PAH 2026-2028 prévoyant notamment le partenariat avec le renouvellement de la convention triennale CGEAC du Pays de Sommières 2027-2029.



Suivi de projets de conservation et valorisation dossiers en cours : 9 dossiers en 2025

- Chemin des huguenots européens. Réalisation du topo-guide en partenariat avec la FFRP. Volet culturel. Règlement des passages litigieux sur le GR, permettant la mise en tourisme du chemin.
- Archives américaines de Psalmodi. Indexation terminée en Aout 2025.
- Inventaire du bâti en pierre sèche CCPS dossier UNESCO/ Ministère de la Culture, 300 fiches d'inventaire produites à l'élément.
- Aigues-Mortes. Projet d'acquisition de la maquette de la Santa Anna (1521-1544), bateau amiral et siège flottant de l'Ordre durant 7 années. L'Ordre possédait une maison à Aigues-Mortes.
- Maison du boutis Calvisson. Suivi de la mise aux normes de l'ouverture au public.
- Sommières le temple. Aide à la rénovation.
- Saussines (34) Eglise IMH. Conseil à l'instruction.
- SMCG Suivi du volet Grand site Baie d'Aigues-Mortes et fort de Peccais IMH
- Maison Jean Hugo, Lunel. Étude d'un label Maison des Illustres avec la DRAC et La Région et le département de l'Hérault.
- Sommières, Maison Jacqueline Gausson-Salmon. Projet de label « atelier de peintre ». Mise en place d'un inventaire des œuvres avec la CAO du Gard.

Mécénat 2025

La gestion du mécénat au dossier avec les communes concernées reste privilégiée.

Partenariat Fondation du patrimoine. Obtention pour le temple de Sommières du « Loto du patrimoine 2025 ». 4^e dotation obtenue sur le territoire du PETR.

Organisation d'une vente aux enchères en partenariat avec une étude nîmoise au profit du temple de sommières.

Mise en place du portage de l'action de mécénat avec l'association SLAM à Aigues-Mortes pour l'acquisition communale de la Santa-Anna

LA MISSION OENOTOURISME

Pour faciliter la mise en lien des membres et plus largement, l'animation collective de la dynamique et une meilleure visibilité du label aux yeux du grand public, les élus du PETR Vidourle Camargue ont validé la création d'un poste à mi-temps, au 1^{er} octobre 2024.

Vignobles & Découvertes

La destination Vignobles & Découvertes « Camargue Languedoc Muscat de Lunel » mobilise plus d'une centaine d'acteurs du tourisme à l'échelle du territoire du PETR. Il déroule un plan d'actions sur 3 ans (2023-2026) autour de 3 axes : l'animation de réseau, la communication et la promotion, l'écoute client et la démarche progressif.

Sous l'égérie d'Atout France, en partenariat avec Gard Tourisme, Hérault Tourisme pour la partie Tourisme, le Conseil Interprofessionnel des Vins du Languedoc pour la partie viticole ainsi que les offices du tourisme du territoire et les syndicats des vins AOP (Languedoc Sommières, Languedoc Saint-Christol, Muscat de Lunel, Sable de Camargue), c'est une démarche engagée pour offrir au visiteur une expérience touristique de qualité autour de la vigne, alliant les aspects de découverte du territoire (circuits, visites, sites naturels, savoir-faire, musées...), d'accueil (vignerons, hébergeurs, ateliers, caves...) et d'événementiels (festival, expositions, conférences...).



Actions mises en œuvre en 2025

- Mars : nouveau logo de la destination suite au récent changement de nom.
- Mars : ateliers « Créer une offre touristique rentable » et « Dégustez les vins de ma destination tout en s'amusant avec le casino des vins », animés par le cabinet Atout Terroir.
- Avril : sessions collectives de (re)prise en main du sac à dos vigneron le Comporte.
- Mai : « Les Rencontres Vignerones » : lancement de la saison autour des vins à la Paillote Paradise du Domaine du Petit Chaumont à Aigues-Mortes.
- Juin : diffusion du guide des partenaires de la destination Camargue Languedoc Muscat de Lunel, pour le grand public.
- Octobre : participation à Vignobles en scène, seul événement national dédié à l'œnotourisme : 1 banquet « De la graine à l'assiette » au Mas Granier à Aspères, et 7 animations proposées.
- Novembre : atelier « Sensibilisation à la démarche d'œnotourisme durable » animé par le cabinet Atout Terroir.
- Décembre : comité technique et de pilotage.

La nouvelle dynamique apportée par le recrutement d'un agent jusqu'en 2026 permet de renforcer l'animation de la marque au niveau du territoire. Le lien humain entre les acteurs est recréé, les volontés d'action sont recensées pour permettre une meilleure connaissance des 116 partenaires du réseau entre eux ainsi qu'une plus grande visibilité de la destination aux yeux du grand public.

En parallèle, l'adhésion à la Fédération nationale Vignobles & Découvertes amène une dynamique supplémentaire quant à la valorisation de la destination « Camargue, Languedoc, Muscat de Lunel » tout en permettant un accompagnement et un partage d'expériences et de bonnes pratiques avec d'autres destinations sur le territoire français, partage d'expériences renforcé par les commissions départementales des animateurs des destinations Vignobles et Découvertes du Gard et de l'Hérault.

La fin d'année 2025 a vu la validation de la conception d'une carte de la destination, opérée par Gard Tourisme, qui sera présente dès le début de saison 2026 chez les partenaires.



Le Casino des vins (photo PETR)



MISSION AGRICULTURE ET ALIMENTATION

La mission Agriculture et Alimentation a été créée en 2021 avec la naissance du Projet Alimentaire Territorial (PAT) destiné à investir le champ de l'alimentation dans une approche transversale et multi-partenaire. En 2025, un nouveau projet, nommé Pôle foncier, est venu renforcer l'action foncière au sein de la mission.

Comité Agriculture et Alimentation

L'instance d'orientation et de suivi opérationnel de la mission et de ses deux projets (PAT Pôle foncier) est le Comité Agriculture et Alimentation. Celui-ci regroupe les intercommunalités membres du PETR, élus et techniciens, ainsi qu'une quinzaine de structures partenaires qui couvrent l'ensemble du territoire et des sujets liés à l'alimentation. Cette instance s'est tenue le 18 mars et le 1^{er} juillet.

Poursuite du Projet Alimentaire Territorial (PAT)

L'année 2025 a été marquée par la labellisation PAT de « niveau 2 » ou « opérationnel », par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. Cette reconnaissance montre la maturité du PAT et sa capacité à agir de manière concrète sur le système alimentaire.

Par ailleurs, la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'actions, élaborés en 2022, ont été poursuivis à travers les actions suivantes :

- Organisation de l'édition 2025 de la Semaine de l'agriculture et de l'alimentation durables sur le thème de l'agroécologie (au programme : projection-débat autour du documentaire « Leurs champs du cœur », lancement de l'exposition Les pratiques agroécologiques en Vidourle Camargue, conférence sur le décryptage des étiquettes alimentaires, etc.) ;
- Lancement du Défi FAAP (Foyer à Alimentation Positive) animé par la FD Civam 30 et le Civam bio 34, avec l'objectif d'initier des changements de pratiques alimentaires sur le territoire. 3 équipes de 15 participants (Lunellois, Camargue gardoise, Vaunage) ont été constituées avec l'appui de 12 structures partenaires, et suivront un parcours de 6 rencontres (cuisine, nutrition, visite de ferme, etc.) entre novembre 2025 et mai 2026.
- Poursuite du podcast « L'alimentation, toute une histoire » en partenariat avec les radios locales, permettant la diffusion de 5 épisodes sur l'année 2025. Le format reportage in situ permet de partir à la rencontre des acteurs engagés dans démarche d'alimentation durable sur le territoire.

Parallèlement, le rôle du PAT est de créer des synergies entre les acteurs et autour des projets locaux. LE PETR a donc contribué à la mise en réseau des acteurs, à la réflexion autour des projets ou encore à la recherche de financements.

Le PETR a également participé aux événements dédiés aux PAT (réseaux interPAT départementaux et régional), avec notamment l'accueil de la réunion interPAT de l'Hérault sur le territoire.



Gauche : projection débat lors de la semaine de l'agriculture et de l'alimentation durables. Centre : journée de formation des structures relais du Défi FAAP. Droite : entretien pour le podcast l'alimentation, toute une histoire.

Lancement du Pôle foncier

Le forum foncier de 2023 ayant montré l'importance de se saisir activement des outils fonciers, le PETR a initié un Pôle foncier à compter d'avril 2025 pour une durée de 2 ans. Celui-ci est financé par les fonds européens FEADER, la Région Occitanie, l'Agence de l'eau et le Département du Gard.

Les actions entreprises sont les suivantes :

- Réalisation d'entretiens avec 10 Communes volontaires préalablement au lancement du Pôle foncier ;
- Accompagnement auprès de la Commune de Villevieille dans la réalisation d'un inventaire de ses friches agricoles, avec l'aide d'un groupe d'habitants volontaires ;
- Accompagnement auprès des Communes de Montpezat et Lunel-Viel pour la remobilisation de leurs friches agricoles avec l'expertise de la Safer Occitanie et des Chambres d'agriculture 30 / 34 ;
- Organisation de 2 ateliers sur le renouvellement des générations agricoles à destination des élus et acteurs locaux, avec l'appui et l'animation du cabinet de conseil Auxilia.
- Appui au lancement du projet d'expérimentation de traitements alternatifs sur la vigne, animé par la FD Civam 30 et le Civam bio 34 ;
- Réalisation d'une exposition itinérante sur les pratiques agroécologiques en Vidourle Camargue avec la participation de 7 fermes du territoire ;
- Animation de 2 ateliers d'échanges entre collectivités sur la restauration collective (marchés publics, menus végétariens) et appui auprès de la CC Rhône Vistre Vidourle dans le renouvellement de son marché public ;
- Appui à la FD Civam 30 pour la constitution d'un Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental (GIEE) dédié aux débouchés en restauration collective ;
- Animation du déploiement de la plateforme Proxidon sur le territoire en lien avec la Banque alimentaire 30, les Chambres d'agriculture 30 et 34 et les structures d'aide alimentaire locales (organisation d'une formation et d'une réunion collective afin de relancer la démarche) ;
- Préparation d'une rencontre professionnelle entre fournisseurs et acheteurs afin de favoriser le développement des circuits courts, en lien avec 8 partenaires locaux (Chambres consulaires, FD Civam 30 et Civam bio 34).



Photo gauche : visite de terrain à Villevieille ; photo droite : exposition Les pratiques agroécologiques en Vidourle Camargue à la Maison de l'information à Calvisson

Rapport d'activité 2025



Contact :

PETR Vidourle Camargue

83 rue Pierre Aubanel

30470 AIMARGUES

04.34.14.80.00 / contact@petr-vidourlecamargue.fr